

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a notamment pour mandat de **rassembler** et de **conserver** en permanence, selon les normes les plus élevées en la matière, le patrimoine documentaire québécois publié, de même que toute documentation relative au Québec et publiée à l'extérieur du Québec, ainsi que des archives publiques et privées.

L'institution **diffuse** également ce patrimoine, dans un lieu physique et virtuel convivial, d'accès libre et gratuit pour tous les Québécois.

Mission
Rassembler
Conserver
Diffuser

Forte de cette mission, BANQ met également à la disposition du grand public et de clientèles particulières une Collection universelle de prêt et de référence, ainsi qu'un ensemble de services visant la promotion de la lecture et de la culture en général.

Le dépôt légal des affiches

Le dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) acquiert les documents publiés au Québec principalement par **dépôt légal**.

Le dépôt légal est une **obligation** en vertu de laquelle tout éditeur d'un document publié au Québec doit en déposer **deux exemplaires** à titre gratuit auprès de BANQ, dans les **sept jours** suivant la date de parution.

Les dispositions législatives actuellement en vigueur sur le dépôt des documents publiés s'appliquent à de nombreux documents dont les **affiches**. Le dépôt légal des **affiches** permet d'assurer leur présence au sein de la **Collection patrimoniale québécoise**. Chacun des deux exemplaires déposés est utilisé à des fins complémentaires.

1^{er} exemplaire

Mission de conservation

Entreposé dans des conditions idéales afin d'assurer sa préservation à long terme

2^e exemplaire

Mission de diffusion

Mis à la disposition du public, pour consultation sur place

Le dépôt légal : un geste concret pour la constitution et la conservation de notre patrimoine documentaire

Le dépôt légal : la responsabilité de l'éditeur

Le dépôt d'un document doit être fait par son éditeur. L'**éditeur** est la personne ou l'organisme qui est responsable de la production du document.

Selon la *Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec* et le *Règlement sur le dépôt des documents publiés*, l'éditeur doit :

- 1** Inscrire lors de la conception de l'affiche la **mention de dépôt légal** : *Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, année de publication de l'affiche.*

Pour signifier au lecteur que l'affiche est disponible et conservée à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

- 2** Déposer **deux exemplaires** de l'affiche.

Un exemplaire pour la conservation et l'autre pour la diffusion.

- 3** Et ce, dans un délai de **sept jours** suivant la date de publication.

Afin de permettre à BANQ de signaler la publication de cette affiche et de la rendre disponible le plus rapidement possible à ses clientèles.

L'éditeur qui ne se soumet pas au dépôt légal peut, selon la loi, être passible d'une amende.

L'ABC du dépôt

- A** **Remplir** le formulaire de dépôt légal (disponible en pièce jointe, sur le portail Internet de BANQ ou encore sur demande).
- B** **Sélectionner** deux exemplaires en bon état de l'affiche.
- C** **Emballer** le tout dans une enveloppe ou dans un tube protecteur et **acheminer** le colis par courrier, par messagerie ou encore en mains propres, au Centre de conservation de la rue Holt.

Compte tenu de leur format particulier, il est important de bien emballer les affiches déposées (tube rigide fermé aux extrémités, bourré à l'intérieur).

Autres publications soumises au dépôt légal

- Carte géographique et plan
- Carte postale
- Document électronique sur support et publication diffusée sur Internet
- Enregistrement sonore
- Estampe
- Film et émission de télévision
- Livre d'artiste et ouvrage de bibliophilie
- Livre et brochure
- Logiciel
- Partition musicale
- Programme de spectacle
- Publication en série (journal, annuel, revue, magazine, bulletin de nouvelles)
- Reproduction d'œuvre d'art

Coordonnées

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Section du dépôt légal
2275, rue Holt
Montréal (Québec)
H2G 3H1

Téléphone :
514 873-1101 poste 3780

Sans frais :
1 800 363-9028

Télécopieur :
514 873-4310

Courriel :
depot@banq.qc.ca
www.banq.qc.ca

La collection patrimoniale d'affiches de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

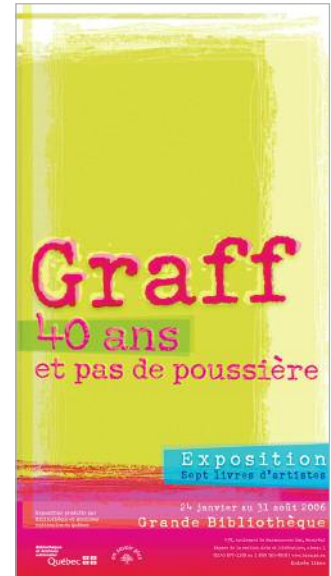
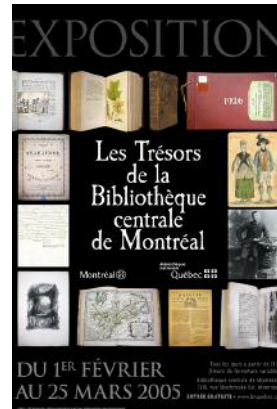
Mémoire vivante, art de la rue, témoins de la vie contemporaine... les affiches constituent une forme d'expression à la fois populaire et éphémère. Couvrant un large spectre (culture, sport, tourisme, vie communautaire, politique, etc.), elles sont à la fois véhicule publicitaire, outil d'information et espace de création.

Ces documents uniques illustrent avec éloquence les questions d'actualité, les phénomènes sociaux, les événements marquants et les courants esthétiques. Plusieurs affiches se distinguent par la charge poétique, dramatique ou humoristique qu'elles déploient pour interpeller, séduire, informer, exhorter, proclamer... La diversité des approches graphiques et des formats adoptés témoigne de la qualité des créateurs qui les conçoivent et les réalisent.

La collection actuelle d'affiches de Bibliothèque et Archives nationales du Québec comprend plus de **14 000 titres**. Les documents sont soumis au **dépôt légal** depuis 1992. Grâce à des **dons** et à des **achats**, on trouve également dans cette collection des affiches datant du **xix^e siècle** et du début du **xx^e siècle**.

Chaque affiche est décrite au **catalogue Iris** de BAnQ, accessible gratuitement sur Internet. La Collection patrimoniale québécoise est également mise en valeur par des publications, des projets de numérisation ou d'exposition, des activités d'animation, etc.

Les affiches sont entreposées au Centre de conservation de BAnQ, au **2275, rue Holt**, à Montréal. Elles peuvent être consultées dans la salle de lecture des collections spéciales, située dans le même édifice. Un service de référence (par téléphone, télécopieur ou courriel) est également offert.



Salle de lecture des collections spéciales

2275, rue Holt
Montréal (Québec) H2G 3H1

Téléphone :
514 873-1101 poste 3823

Sans frais :
1 800 363-9028

Télécopieur :
514 873-7168

Courriel :
collectionsspeciale@banq.qc.ca

Heures d'ouverture :
du mardi au vendredi de 9 h à 17 h

www.banq.qc.ca